

Genève veut renforcer les plans mobilité au sein des entreprises

Sur Radiolac.ch le 21 juin 2021

L'Etat de Genève met le paquet pour inciter les acteurs économiques à se mettre à la mobilité douce. Il crée un label et un guichet unique pour inciter les entreprises privées à adopter des plans de mobilité. Pour les autorités publiques, la mesure devient contraignante.

L'Etat de Genève veut inciter les entreprises à mettre en place des plans de mobilité. Le Conseil d'Etat a édicté un règlement d'application de la Loi sur la mobilité douce et cohérente, en concertation avec plusieurs faïtières dont la Fédération des entreprises romandes et la [chambre de commerce et d'industrie](#). Actuellement, le 80% des actifs pendulaires à Genève prennent leur véhicule privé. Grâce aux plans de mobilité, les travailleurs sont incités à choisir la mobilité douce : Transports publics, covoiturage ou vélo. Les bouchons coûtent aux entreprises d'où la nécessité de prioriser l'utilisation des véhicules. Le président du Conseil d'Etat Serge Dal Busco.

Un guichet unique accompagne désormais les entreprises et un label les récompense. Si l'adoption d'un plan de mobilité n'est pas obligatoire pour les privés, il l'est pour les entités publiques, qui se veulent exemplaires. Le projet a été adopté en concertation avec la FER et la [CCIG](#). [Vincent Subilia](#).

Divers moyens sont envisagés pour inciter les collaborateurs à laisser leur voiture au garage. Serge Dal Busco.

Les études montrent que 45% des employés vont prendre leur voiture s'ils disposent d'une place gratuite devant leur bureau. Si elle est payante, ils sont 32%. Le levier du stationnement est très efficace.

Réglages fins

Pour faire un plan de mobilité, il est essentiel de connaître parfaitement les besoins de chaque employé. Serge Dal Busco

La [CCIG, la Chambre de commerce et d'industrie de Genève](#) réclame un retour des employés dans l'entreprise. D'où l'importance de réfléchir à des plans de mobilité. Son directeur, [Vincent Subilia](#).

En général, les plans de mobilité sont mis en place par le département des



Ressources humaines. Il peut également venir d'un petit groupe de personnes, voire d'une seule, convaincue. Dans tous les cas, il rapproche les personnes, Christelle Charrat, directrice à l'unité développement et prospectives de l'Office cantonal des transports.

Le label se présente sous forme d'un logo dit eco-mobile. Il récompense les entreprises vertueuses qui peuvent en faire un outil de marketing.